

REVENDEICATIONS DES FEMMES IMMIGRÉES ET RACISÉES

Initiative parallèle à la Marche Mondiale des femmes 2010

Le Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées La Table des groupes de femmes de Montréal Femmes de Diverses Origines

Dénoncent le système d'exploitation et de dominations néocoloniales établies envers les femmes immigrées et racisées et le caractère systémique de l'exclusion et du racisme en emploi dont les femmes immigrées et racisées sont victimes.

2. « Travail des femmes: Autonomie économique des femmes »

- Reconnaissance des acquis et compétences des femmes immigrantes et pour celles qui sont en processus de demande d'immigration à que cela soit fait à même les pays d'origines.
- Imputabilité du Programme d'Accès à l'Égalité.
- Mise en place d'un programme interministériel de financement pour les organismes travaillant pour l'inclusion socio-économique des femmes immigrées et racisées.
- Reconnaissance du métier d'aide familiale comme du vrai travail à travers d'une rémunération juste des femmes qui exercent ce métier.
- Application concrète des dispositions de la loi 63 (**Loi pour promouvoir la langue française au Québec**) : articles 41 à 50) pour que le français soit dans les faits la langue du marché du travail québécois.
- Harmonisation et promotion de l'égalité et de l'équité salariale entre les québécoises et néo-québécoises par les syndicats.
- Mesures d'employabilités pour toutes les femmes issues de l'immigration sans distinction de statut.
- Augmentation et diversification des cours de francisation en tenant compte des spécificités des femmes handicapées, femmes âgées et des femmes analphabètes.

3. « Bien commun et accès aux ressources »

- Accès égal et universel aux soins de santé, aux services sociaux, à l'éducation et à la CSST pour les personnes immigrantes peu importe leur statut.
- Abolition du délai de carence de trois mois imposé par la RAMQ.

1. « Violence envers les femmes »

- Abolition du système d'esclavagisme moderne véhiculé par le «Programme des Aides Familiaux Résidents» en levant l'obligation de résidence et le rattachement systématique des aides familiales à leurs employeurs.
- Levée des contraintes et obligations allant à l'encontre des droits des femmes dans le cadre du Parrainage et développement d'un réel programme regroupement familial abolissant tout rapport de dépendance entre les partis.
- Reconnaissance la violence envers les personnes handicapées comme motif valable permettant l'accès au statut de réfugié.
- Abolition de la notion de la «charge excessive» envers les personnes immigrantes handicapées.
- La mise en place de programmes et mesures alternatives d'autonomisation financière pour les femmes victimes de traite sexuelle.
- Arrêt des pratiques racistes et du profilage racial lors des interventions policières et plus spécifiquement dans des contextes de violence conjugale et sexuelle envers les femmes immigrées et racisées.
- Sensibilisation et formation des commissaires à l'immigration sur les préjugés et stéréotypes dans des contextes de violence conjugale et sexuelle envers les femmes immigrantes.
- Pour les femmes demandeuses d'asile victimes d'agression sexuelle :
 - o Prolongation du délai de recours
 - o Mise à disposition pour ces femmes de l'information et des ressources existantes (non gouvernementale et communautaires)
- Sur l'ensemble du Québec, particulièrement en région, mettre en place des ressources spécifiques et adaptés pour les femmes provenant de pays en guerre et en conflit.
- Augmentation des ressources pour intervenir auprès des femmes immigrées et racisées victimes de violence conjugale en tenant compte de leur précarité socio-économique et leur sur-dépendance/vulnérabilité lorsqu'il d'agit de femmes handicapées immigrantes et racisées.

4. « Paix et démilitarisation »

- Mise en place de programme pour la promotion d'espace de conciliation entre les femmes provenant de pays en conflit.
- Que le gouvernement canadien assume ses responsabilités envers les femmes réfugiées provenant des pays où il est engagé.

5. « REVENDICATION DES FEMMES AUTOCHTONES »

- Les femmes immigrées, racisées et issues des populations autochtones du monde sont solidaires avec les femmes autochtones du Québec et du Canada et soutiennent la revendication : « Que le Canada signe la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et mette en œuvre les droits qui y sont contenus avec une attention particulière sur les droits des femmes et des enfants autochtones.»

Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées: crfemmes.immigrees@gmail.com

La Table des groupes de femmes de Montréal: info@tgfm.org

Femmes de Diverses Origines: wdfdo@gmail.com